

République Française

Département de l'Oise

# SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°24/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	20

Date de Convocation
10 Septembre 2025

Date d'Affichage
10 Septembre 2025

Objet de la Délibération
--------------------------

**APPROBATION DE  
L'AVENANT À LA  
CONVENTION ANTENNE  
AVEC LORMAISON**

Séance du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Septembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de La Drenne (Le Déluge), sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DES  
SABLONS

BILLARD Laurent  
BOGAERT Francis  
BOUILLIANT Didier  
CAUCHIES Daniel  
CHEVALLIER Laurent  
GOUSPY Christian  
HERMAN Catherine  
KIESSAMESSO Philippe  
LE MAREC Hervé  
LETELLIER Alain  
PIGEON Emmanuel  
THOMAS Jean-Jacques  
VALLET Hervé  
BEAUVISAGE Valéry  
(suppléant)  
COURTAUT Sylvie  
(suppléante)  
DELAVILLE Jean-Sébastien  
(suppléant)  
FOURNIER Lynda  
(suppléante)  
VANDENABEELE Eddie  
(suppléant)  
GORINE Ludovic

LE COUDRAY SUR  
THELLE

Absents excusés :

Mesdames LEROY Annie – MAHEU Brigitte – MARGERY  
Dominique – Messieurs BRELET Gilles – COMETTE  
Jacques – DE KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier –  
FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis  
– HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal – MERMET  
Laurent – MOKTHARI Abdelafid – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Monsieur MOKTHARI Abdelafid à Monsieur KIESSAMESSO Philippe

Monsieur CHEVALIER Laurent est désigné secrétaire de séance.

**Soit 20 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.**

**OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION ANTENNE AVEC LORMAISON**

Vu la délibération n°12-2024 du 22 avril 2024 actant le choix du nouveau délégataire (Suez eau France) sur l'entièreté du territoire du SMEPS,

Considérant le contrat de délégation passé avec S.E.A.O. sur l'Unité de Gestion de Saint Crépin Ibouvillers, dont la date d'expiration était le 30 juin 2024,

Considérant que pour la continuité des conventions dans le cas de changement de délégataire, il est nécessaire de réaliser un avenant,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention antenne conclu avec la commune de Lormaison afin d'acter le changement de délégataire (intégration de Suez eau France à la place de Veolia dans la convention).

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le **30 SEP. 2025**

Et publication ou notification  
Du **30 SEP. 2025**



Le Directeur Général  
des Services,

Sébastien FOURNIER

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons  
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL202524</b>
Objet :	<b>Délibération n°2025-24 - Approbation de l'avenant à la convention antenne de Lormaison</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	060-200045177-20250923-DEL202524-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 060-200045177-20250923-DEL202524-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : smeps 24-2025.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250923-DEL202524-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	92.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2025 à 17h28min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2025 à 17h28min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2025 à 17h28min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2025 à 17h28min55s	Reçu par le MI le 2025-09-30